

**Synthèse des propositions**

Mme GRANIER, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme

**Objet : Conseil Citoyens de Cité du 09 septembre 2015****1. CIRCULATION**

- En collaboration avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), nous sommes en cours de lancement d'une étude circulation sur le cœur de ville et notamment sur les boulevards et avenues autour des Trois Ponts. L'analyse des flux nous permettra d'entrevoir le meilleur des scénarios.
- Quai d'Alsace – route de Cuxac : nous avons repris la giration afin de réduire la vitesse des automobilistes et sécuriser un peu plus le passage piéton.  
La route de Cuxac est de plus en plus fréquentée. Des projets de révision de cette voie sont en cours. A moyen terme, elle devrait évoluer du fait également de probables nouvelles constructions.
- Boulevard Marcel Sembat : les limitations à 30km/h doivent être continues. Par ailleurs, nous avons un projet en collaboration avec une société privée pour l'installation de radars pédagogiques.

**2. STATIONNEMENT**

- Un projet est à l'étude pour créer des places de stationnement en lieux et place de l'ancien boulodrome de la route de Cuxac. Le projet n'a pas encore été validé et devra être soumis aux riverains.  
Parking relais, route de Coursan avec un système navettes. C'est un projet qui rentre dans le cadre de compétence du Plan de Déplacements Urbains géré par la Communauté d'Agglomération Le Grand Narbonne tout comme les navettes et nous avons très peu de « retours » là-dessus.
- Dès 2016, nous lancerons, par phasage, une nouvelle politique de stationnement. De nouveaux abonnements seront prévus.
- A l'angle de la rue du Commerce et de la rue de la Tonnellerie, nous avons supprimé une première place de stationnement afin d'améliorer la visibilité des véhicules prioritaires. Nous rencontrons toujours des difficultés à faire respecter les priorités à droite, notamment vis-à-vis des automobilistes indécents.
- Concernant la mise en place de passages protégés, il faut savoir que désormais, dès que l'on met en place un passage piéton, il faut également prévoir des passages bateau sur des trottoirs accessibles d'au minimum 1,40 m de largeur mais également supprimer tout stationnement en amont de ce passage sur 5 m.
- Il n'y a aucune raison que des véhicules y stationnent même dans le cadre de livraisons. Si on est amené à positionner une aire de livraison dans ce secteur, ce sera au détriment du stationnement des riverains.

Livraisons : Il existe des heures précises à l'intérieur des boulevards).

*Les véhicules de transport de marchandises sont classés en deux catégories, suivant leur Poids Total Autorisé en Charge, (PTAC).*

- Catégorie 1 : véhicule d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes,
- Catégorie 2 : véhicule léger d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes.

Les livraisons seront effectuées aux heures ci-après :

- Catégorie 1 : de 5h00 à 9h30,
- Catégorie 2 : de 5h00 à 11h00.

Certains axes ont par ailleurs des contraintes d'accès (borne rue Jean Jaurès jusqu'à 11h).

En dehors du cœur de ville les livraisons s'effectuent sur les aires dédiées à cet effet et suivant les indications de la signalisation (sans précision elles sont attribuées aux livraisons 24h/24)

- Précision sur les problèmes de stationnements rue Ancienne Porte neuve ?  
Si le marquage présent est respecté, la situation semble convenable. Néanmoins, beaucoup d'automobilistes indécents ne respectent pas les croisillons jaunes.  
Une consultation avec l'ensemble des représentants des établissements scolaires est envisageable.
- Place PMR : c'est en collaboration avec la Délégation Handicap que nous matérialisons des places PMR à la demande des porteurs de carte de stationnement délivrés par la Préfecture.
  - ✓ Boulevard Augé, il existe une place PMR à hauteur du Palais du Travail,
  - ✓ Quai d'Alsace : en bout du quai au droit du numéro 24,
  - ✓ Quai de Lorraine : en bout du quai à hauteur de la maison de repos et en milieu de quai à hauteur de l'allée Ambrosia.